

## L'ASSURANCE-VIE ET L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIFS NON COTÉS

### CE QU'IL FAUT RETENIR ?

- Si vous souhaitez disposer d'actifs financiers non soumis aux turbulences des marchés boursiers, l'une des solutions consiste à investir dans l'économie réelle (entreprises, immobilier, infrastructures...);
- Vous pouvez le faire au travers de FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) et de FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation), par exemple. C'est un moyen de diversifier votre portefeuille financier ;
- Vos capitaux doivent être immobilisés sur un moyen et long terme car ces investissements ne sont pas garantis et supportent des frais. Et, un risque d'illiquidité, c'est-à-dire de non remboursement immédiat de vos avoirs, existe ;
- Ce type d'investissement permet d'investir dans des sociétés très diverses, de la start-up à l'entreprise familiale (PME-ETI), et dans tous les secteurs d'activité. Cela permet de donner plus de sens à son épargne ;
- Pour épargner dans le non coté, vous pouvez souscrire en direct des parts de Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) ou choisir un FCPR comme unités de compte dans un contrat d'assurance-vie ;
- Vous pouvez aussi le faire au travers des Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) ou d'Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) ;
- Les FCPR, SCPI et OPCI sont gérés par des sociétés de gestion agréées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

### LE CONSEIL

L'investissement dans les actifs non cotés permet de diversifier son patrimoine et de financer l'économie réelle, à condition d'en mesurer les risques.

### POUR EN SAVOIR PLUS

L'assurance-vie

[Cliquez-ici](#)

### EN PARTENARIAT AVEC



**lafinancepourtous.com**

LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE